Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251127-DB_227_2025-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 27 novembre 2025

Délibération DB-227-2025

Objet : Politique Insertion-Emploi - Cité de l'Emploi - 3ème vague de subventions

L'an 2025 le 27 novembre à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Madame Sylvie GUIGNARD.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Vincent ALLENO.

MEMBRES PRESENTS
Sylvie GUIGNARD, Hervé GUIHARD, Christine METOIS-LE BRAS, Blandine CLAESSENS, Pascal PRIDO, Denis HAMAYON, Vincent ALLENO, Loïc RAOULT, Jean-Marc LABBE, Thierry SIMELIERE, Gérard LE GALL, Bertrand FAURE, Jean-Paul HAMON, Cigdem AKTAS, Arnaud BANIEL, David BELLEGUIC, Bruno BEUZIT, Patricia BRIAND-FALLER, Stéphane BRIEND, Marie Jo BROLLY, Paul CHAUVIN, Morgane CREISMEAS, Bernard CROGUENNEC, Patrice DARCHE, Brigitte DEMEURANT COSTARD, Rachid DYDA, Stéphane FAVRAIS, Pascale GALLERNE, Damien GASPAILLARD, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Guillaume HAMON, Claudine HATREL--GUILLOU, Françoise HURSON, Christian JOLLY, Michel JOUAN, Stéphane L'HER, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Didier LE BUHAN, Yannick LE CAM, Maxime LE CRONC, Michel LE DUAULT, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Hugues LESAGE, Laurence MAHE, Gérard MEROT, Olivier MEROT, Laure MITNIK, Nicolas NGUYEN, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Philippe PIERRE, Maryline PREVOST, Christian RANNO, Roland RAOULT, Alain RAULT, Catherine RIVIERE, Valérie ROOS, Marcel SERANDOUR, Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL, Thierry STIEFVATER

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)
Ronan KERDRAON pouvoir à David BELLEGUIC, Rémy MOULIN pouvoir à Bruno BEUZIT, Thibaut GUIGNARD pouvoir à Stéphane BRIEND, Joël BATARD pouvoir à Marcel SERANDOUR, Mickaël COSSON pouvoir à Guillaume HAMON, Annie GUENNOU pouvoir à Sylvie GUIGNARD, André GUYOT pouvoir à Paul CHAUVIN, Martine HUBERT pouvoir à Didier LE BUHAN, Eliane LALANDEC DAVOINE pouvoir à Gérard MEROT, Nadia LAPORTE pouvoir à Stéphane FAVRAIS, Monique LUCAS pouvoir à Thierry STIEFVATER, Christine ORAIN-GROVALET pouvoir à Maxime LE CRONC, Michel PETRA pouvoir à Laurence MAHE, Maryse PINEL pouvoir à Michel JOUAN, Corentin POILBOUT pouvoir à Jean-Paul HAMON, Annie SIMON pouvoir à Jean-Marc LABBE,

MEMBRES ABSENTS
Catherine MARCHESIN

Nombre de conseillers en exercice : 80
Nombre de présents : 63
Nombre de votants : 79

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251127-DB_227_2025-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 27 novembre 2025

Délibération DB-227-2025

Rapporteur : Monsieur Yannick LE CAM

Objet : Politique Insertion-Emploi - Cité de l'Emploi - 3ème vague de subventions

EXPOSE DES MOTIFS

La Cité de l'Emploi est un dispositif national de la Politique de la Ville et un outil d'animation et de coopération du volet Emploi et Développement Économique du Contrat de Ville. Saint-Brieuc Armor Agglomération (SBAA) est labellisée par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) depuis septembre 2021. Ce dispositif est copiloté au niveau local par le Service Insertion Sociale et Professionnelle de SBAA et les services de l'État (Préfecture des Côtes d'Armor et Direction Départementale Emploi, Travail et Solidarités).

Le dispositif Cité de l'Emploi a vocation à se déployer à l'échelle des 3 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville de l'Agglomération de Saint-Brieuc : les quartiers de Balzac, Europe, Ginglin, la Croix Lambert et Waron-Point du Jour à Saint-Brieuc.

L'objet même de la Cité de l'Emploi est de faire travailler conjointement et collectivement l'ensemble des acteurs de l'insertion, de l'emploi, les entreprises et acteurs des quartiers, afin de proposer des réponses aux besoins non couverts des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sur les thématiques emploi et insertion. Autrement dit, les Cités de l'Emploi s'intéressent à lever un maximum de freins qui empêchent une personne d'accéder durablement à l'emploi et à la formation. Pour cela, elle permet d'initier et financer la mise en œuvre d'actions dans un cadre de coopération.

Il est financé à 100 % par des crédits d'État. L'État délègue à Saint-Brieuc Armor Agglomération la gestion et l'utilisation d'un fonds de 50 000 € pour l'année 2025, versés en décembre 2024, pour la mise en œuvre du dispositif Cité de l'Emploi, conformément à la convention avec la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (référence : 22063352 24 DS01 5322P00799)**.** Cette enveloppe de 50 000 € peut permettre d'apporter un soutien financier à des projets ou des structures qui contribuent aux objectifs du dispositif.

Subventions :

Mobilisation et participation de personnes en fragilité sur des ateliers agricoles inclusifs – Association Sors tes moutons

Le projet est une expérimentation portant sur la mise en place d'un dispositif de remobilisation pour des publics en précarité et parcours d'insertion vers l'emploi (demandeurs d'emploi de longue durée, personne en situation de handicap..) habitant les

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251127-DB_227_2025-DE

QPV de Saint-Brieuc et plus largement le territoire de l’agglomération. L’expérimentation repose sur deux volets :

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251127-DB_227_2025-DE

1. Un volet de remobilisation et de participation active

L'objectif est de permettre à des personnes rencontrant des difficultés sociales, physiques ou psychiques de reprendre confiance, de sortir de l'isolement et de retrouver une dynamique collective à travers des activités concrètes par la mise en place d'ateliers.

Ces actions s'appuient sur les supports proposés par l'association :
-L'élevage : Deux demi-journées hebdomadaires consacrées aux soins aux animaux, aux déplacements (mini transhumance) et à la découverte des pratiques agricoles.
-Le maraîchage : Deux demi-journées hebdomadaire dédiées aux travaux de jardins, aux semis, à la récolte et à l'entretien des cultures
-L'aménagement et l'entretien du site : Une demi-journée par semaine pour entretenir et valoriser les espaces extérieurs (entretien du site et des clôtures, réparations diverses, petites constructions, plantations d'arbres, entretien des haies).

Ces temps d'ateliers visent à favoriser la remobilisation personnelle et professionnelle par la participation, la coopération et la valorisation des compétences. Chaque atelier s'adresse à 6 personnes maximum.

2. Un volet de valorisation et de lien social

Les productions issues de ces ateliers (légumes, viandes, transformations simples) seront valorisées à travers l'organisation de repas de quartier et action sur la lutte contre la précarité alimentaire.
Ces moments conviviaux, organisés à la bergerie ou dans des lieux de proximité, permettront de renforcer le lien social, de valoriser les productions locales et biologiques, et de promouvoir une alimentation durable et solidaire.

Un soutien de 2 500€ avait été accordé en 2023 au titre de la Cité de l'emploi, cette aide avait permit d'amorcer le projet d'insertion auprès des habitants QPV. En 2025, le projet s'est structuré avec une offre de service et l'embauche d'un salarié et est ouvert aux habitants QPV et aux personnes en parcours d'insertion du territoire de SBAA.

Le coût total du projet présenté est de 7 330 €. D'autres soutiens financiers sont sollicités auprès du Service Insertion Sociale et Professionnelle de SBAA : 2 650 € et d'une fondation : 2 602 € (financement obtenu).

Les objectifs :

- Rompre l'isolement et remobiliser des personnes éloignées de l'emploi
- Favoriser l'apprentissage par la pratique et la reprise d'un rythme de travail
- Créer des passerelles vers l'emploi ou la formation, en lien avec les dispositifs locaux d'insertion et les partenaires
- Renforcer la cohésion sociale sur le territoire par des actions collectives et solidaires (repas de quartier, dons alimentaires…)
- Contribuer à la dynamique territoriale d'inclusion

Les indicateurs :

- Nombre de bénéficiaires (âge, genre, situation sociale, commune de résidence)
- Nombre et type de prescripteurs (structures d'insertion/de formation)
- Nombre de d'ateliers (demis journées) organisés
- Nombre de repas / actions organisés (lieux)
- Rebond des personnes dans le cadre de leur parcours

Organisme	Subvention 2023	Subvention 2025
Association sors te moutons	2 500€	**2 078 €**

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251127-DB_227_2025-DE

Il vous est proposé de valider le montant de subvention de 2 078 € versés par Saint-Brieuc Armor Agglomération au titre du dispositif Cité de l'Emploi à l'association Sors tes moutons pour le projet «Mobilisation et participation de personnes en fragilité sur des ateliers agricoles inclusifs» pour l'année 2025.

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251127-DB_227_2025-DE

Accompagnement collectif et individuel à la création d'entreprise d'entrepreneures des Quartiers Prioritaires de Saint-Brieuc

Les Premières Bretagne accompagnent les femmes dans la révélation de leurs intentions professionnelles et entrepreneuriales. Ce projet porte sur la levée des freins, la révélation des potentiels et des talents, et la mise en action des femmes des quartiers pour trouver un emploi ou créer son propre emploi. La finalité étant l'autonomisation économique des femmes.
Ce dispositif s'articule autour d'ateliers collectif pour explorer ses zones d'évidence, de confiance et d'épanouissement, des séances d'accompagnement individualisé pour accompagner les phases de recherche et de préparation à l'entretien ainsi que la réalisation d'un CV vidéo pour valoriser sa candidature. Il s'adresse à un groupe de 5 à 10 femmes.

Par ailleurs le volet entrepreneurial est travaillé à travers :

- des journées de formation pour valider l'intention entrepreneuriale et le projet,
- des séances d'accompagnement individualisé pour sécuriser l'avancement du projet
- et des séances de codéveloppement collectif pour confronter son avancement au reste du groupe et dénouer collectivement des problématiques communes.

A l'issue de deux jours en collectif, les participant.es bénéficient d'un accompagnement individuel durant 3 mois (1h/visio par semaine) leur permettant d'approfondir l'idée qu'elles ont testé et d'appréhender tout le processus de création de leur entreprise.

Cet accompagnement a déjà été déployé en 2024. Il a permis d'accompagner 7 femmes, la reprise d'un emploi salarié a été évoqué le temps de déployer l'activité pour 3 d'entre elles. Une aide avec l'AGEFIPH/ADIE va être mobilisée par l'une d'entre elle afin d'avoir un équipement de travail adapté à sa pathologie.

3 ont poursuivi l'accompagnement par l'association et aujourd'hui 2 exercent leur activité, 1 est sur le point d'immatriculer et la dernière poursuit son étude de marché. Toutes ont gagné en confiance et en estime d'elle-même.

Le coût total du projet présenté est de 7 300 €. D'autres soutiens financiers sont sollicités auprès du Contrat de ville (crédit politique de la ville) : 2 500 €, de BPI France 1000 € et d'une fondation 500 € (financements obtenus).

Les objectifs :

- Lever les freins à l'emploi et à l'entreprenariat des femmes
- Favoriser la confiance et la révélation des compétences
- Favoriser l'autonomisation économique des femmes

Les indicateurs :

- Niveau de satisfaction des participantes, valorisation de la confiance en soi, de l'estime de soi
- Nombre d'emplois créés
- Nombre d'inscription à une continuité d'accompagnement
- Nombre de financements sollicités

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251127-DB_227_2025-DE

- Nombre de concours remportés et inscription à Talents des Cités
- Suivi et évaluation de la situation socio-professionnelle des participant.es

Organisme	**Subvention 2024**	**Subvention 2025**
Les Premières Bretagne	7 000 €	2 500 €

Il vous est proposé de valider le montant de subvention de 2 500 € versé par Saint-Brieuc Armor Agglomération au titre du dispositif Cité de l'Emploi à l'association Les Premières Bretagne pour le projet « Accompagnement collectif et individuel à la création d'entreprise d'entrepreneures des Quartiers Prioritaires de Saint-Brieuc » pour l'année 2025.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251127-DB_227_2025-DE

DELIBERATION

VU les articles L.16144-4, L.2313-1, L.5211-36 et L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles 9-1 et 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration ;

VU l'arrêté ministériel du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier ;

VU les statuts de Saint-Brieuc Armor Agglomération modifiés par arrêté préfectoral du 2 février 2023 ;

VU la demande de subvention présentée ;

VU la stratégie de développement économique et de l'emploi adoptée le 29 juin 2023 (DB 145-2023) ;

VU la convention entre La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités des Côtes d'Armor et Saint-Brieuc Armor Agglomération, (référence : 22063352 24 DS01 5322P00799), relative à l'attribution d'une subvention au titre de la Politique de Ville sur le dispositif Cité de l'emploi ;

VU l'avis de la commission Tourisme, Politiques Economiques, Insertion Professionnelle, Tourisme, en date du 12 novembre 2025 ;

Le Bureau Statutaire saisi en date du 13 novembre 2025 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

APPROUVE l'attribution et le versement des subventions présentées ci-dessus :

Organisme	Projet	subventions 2025
Sors Tes Moutons	Mobilisation et participation de personnes en fragilité sur des ateliers agricoles inclusifs	2 078 €
Les Premières Bretagne	Accompagnement collectif et individuel à la création d'entreprise d'entrepreneures des Quartiers Prioritaires de Saint-Brieuc	2 500 €

DIT que le versement de la présente subvention est conditionné par la remise du dernier bilan, compte de résultat et rapport d'activités des porteurs de projet.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la présente délibération.

DIT que le bénéficiaire doit faire mention du soutien de l'État et de Saint-Brieuc Armor Agglomération dans ses supports de communication.

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251127-DB_227_2025-DE

DIT que les crédits 2025 sont prévus au budget principal de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

DECIDE que le Président ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Présents : 63	Pouvoirs : 16	Total : 79	Exprimés : 79
Voix Pour : 79	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 27 novembre 2025

Le secrétaire de séance

Vincent ALLENO

1ère Vice présidente,

Sylvie GUIGNARD